



RAPPEL :

Arbitrage : L'arbitre peut être joueur en championnat Promo.

Il est rappelé que chaque équipe qui s'engage dans les compétitions UGSEL doit donner le nom d'un arbitre lors de son engagement et doit le présenter à la formation territoriale.

Il est demandé à chaque établissement de recenser et fournir au comité la liste de ses arbitres officiels de Sports co afin d'établir un fichier national. Les établissements qui ne répondront pas au recensement des arbitres ne pourront pas participer aux tournois nationaux.

<u>Amendes :</u>	Forfait général d'une équipe	30 €
	Forfait pour un match	10 €
	Forfait non déclaré	30 €
	+ paiement intégral des frais d'arbitrage et de transport de l'équipe adverse	
	Retard de communication d'un résultat	10 €
	Résultat non communiqué	10 €
	Report d'un match non averti	10 €

Feuille de match :

Chaque équipe doit se présenter sur le terrain avec une feuille de match et des licences en règle (signature du Chef d'Établissement, tampon, photo et certificat médical si surclassement)

L'équipe vainqueur doit obligatoirement téléphoner le **résultat au secrétariat territorial le mercredi soir ou le jeudi matin au plus tard** (vous pourrez laisser vos résultats sur le répondeur téléphonique : 02-41-68-26-28 ou par mail : ugselpl@saumur.net).

Dans tous les cas, la feuille de match doit être envoyée au secrétariat territorial et remplie correctement (sans oublier la date, le lieu, la couleur des maillots et le nom du manager).

L'équipe vainqueur ne transmettant pas son résultat avant le jeudi 12h00 sera soumise à une amende de 10 €.

Report :

Il est tout à fait exceptionnel. La demande doit être formulée par écrit à l'UGSEL Territoriale et l'établissement doit obtenir l'accord par écrit de l'équipe adverse. Si le report demandé entraîne l'impossibilité de jouer par la suite, l'équipe ayant demandé le report sera déclarée perdante.

Forfait :

Tout forfait entraîne l'obligation d'avertir l'équipe ou les équipes adverse(s), ainsi que le secrétariat organisateur et le **secrétariat territorial**. La date limite est la veille avant 12 h 00.

Péréquation :

1,20 € du km pour un car

Si 2 équipes transportées, 0,60 € par équipe

Si 3 équipes transportées, 0,40 € par équipe

Base de calcul :

match simple : km aller

Triangulaire : km Aller-Retour

Celui qui reçoit, précisera (au moins 10 jours avant) aux équipes qu'il accueille les lieux et horaires.

CADETS à 7

Briacé LE LANDREAU
St Félix la Salle NANTES
ND Orveau NYOISEAU
Collège International CHAVAGNES
L'Espérance STE CECILE

17-oct-18 à **Chavagnes** : toutes les équipes

21-nov-18 à **Briacé** : toutes les équipes

12-déc-18 au **Petit Port Nantes** : toutes les équipes

16-janv-19 **Eventuellement** journée de report.

Le vainqueur est qualifié pour le National les 28 et 29 mars 2019 à St Sébastien/Loire et Basse Goulaine (44).